



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0032 / CAB.MIN/MINES/01/2015 DU 01.7.2015
PORTANT DECHEANCE DE LA SOCIETE CONGO METAL SPRL
DE SES DROITS SUR LE PERMIS DE RECHERCHES N° 6491

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 lettre c, 286, 287 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 561 alinéa 1^{er} lettre a et 562 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, et des Vice-Ministres ;

Considérant la notification de constat de non paiement des droits superficiaires ;

Considérant l'absence de recours de **la Société CONGO METAL Spri**, titulaire du Permis de Recherches n° **6491** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;

ARRETE :



Article 1^{er} :

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, **la Société CONGO METAL Sprl** est déchue de ses droits découlant du **Permis de Recherches n° 6491**.

Article 2 :

La Société CONGO METAL Sprl dispose d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier pour exercer son droit de recours.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 FEB 2015,

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS:

- | | |
|---|-------|
| - Cabinet du Président de la République | : (1) |
| - Cabinet du Premier Ministre | : (1) |
| - Cabinet du Ministre des Mines | : (2) |
| - Secrétariat Général des Mines | : (1) |
| - Cadastre Minier | : (1) |
| - C.T.C.P.M. | : (1) |
| - SAESSCAM | : (1) |
| - Direction du Service des Mines | : (1) |
| - Direction des Investigations | : (1) |
| - Direction chargée de la Protect de l'Environ. | : (1) |
| - Div. Prov/des Mines & Géologie du ressort | : (1) |
| - La Société CONGO METAL SPRL | : (1) |

13